

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27

Présents 22

Votants 26

Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20260601-DCM_2026_06_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

L'an deux mille vingt six

Le : 01 juin

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André GACHET, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 mai 2026

PRESENTS André GACHET, Sébastien DE ARAUJO, Florence PICHON, Alain RENE, Martine MEILLIER, Quentin ROURE, Isabelle ELVINGER, Philippe BERLANDE, Pierre GACHET, Jérôme ARCELIN, Corine JEAY, Fabienne GIBASSIER, Marjorie COMBE, Jennifer CAPEL, Anna Paola ROYON, Magali ROUCHON, Jean-Baptiste CHAMBEFORT, Julien LOUAT, Sandrine GRANGER, Christelle MELI, Grégoire GRANGER, Laetitia PAYET,

ABSENTS : Annabelle BOURGIN, Hubert GODARD, Laurent BRUYERE, Jean-Philippe PELLEGRIN, Nicolas LOPEZ.

POUVOIRS : Annabelle BOURGIN à André GACHET, Hubert GODARD à Fabienne GIBASSIER, Jean-Philippe PELLEGRIN à Grégoire GRANGER, Nicolas LOPEZ à Laetitia PAYET.

SECRETAIRE : Corine JEAY.

Délibération n°2026 06 16

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 30 avril 2026, quatre décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2026/16) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 22/04/2026 : division de parcelles cadastrées section D n°259 et D n°260 situées «27 avenue de Larzailler».

(2026/17) Décision annulée.

(2026/18) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 11/05/2026 : vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section D n°3027 et D n°3030 situées «56 rue de Terland».

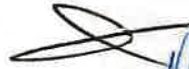
(2026/19) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 19/05/2026 :
vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section C n°705 située «2 impasse des
Fonts Blanches».

(2026/20) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 20/05/2026
: vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section ZK n°104, ZK n°105, ZK n°106
et ZK n°107 situées «Lot. Domaine de l'Heurt».

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 05 juin 2026

Le maire,
André GACHET



Le secrétaire de séance,
Corine JEAY



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 08.06.2026
Publié ou Notifié
le : 08.06.2026